

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Déclaration du Conseil d'Administration du Réseau de coopération des EÉSAD pour le développement des services d'assistance personnelle partout au Québec

Québec, le 25 mars 2021 - Le Québec commémore le premier anniversaire d'une crise sanitaire dont les aînés ont été les premières victimes. Ce sont principalement les aînés qui ont développé des formes graves de la Covid-19 et en sont décédés, mais ce sont aussi les personnes en perte d'autonomie ou avec des limitations fonctionnelles qui se sont retrouvés isolés plus que jamais. Cette réalité a frappé notamment les CHSLD et les résidences privées dans des proportions dramatiques. En conséquence, le développement du maintien à domicile n'est plus seulement une nécessité, il devient une urgence.

Afin d'être au rendez-vous d'une société qui souhaite ce changement, l'évolution du PEFSAD est devenue nécessaire et sa révision annoncée peut tout autant constituer une opportunité qu'un défi. Les EÉSAD sont les partenaires historiques du réseau de la santé et des services sociaux pour le maintien à domicile, mais la concurrence et le risque de marchandisation s'accroissent. Pourtant, une solution fondée sur la dignité et l'humanité est possible, avec les EÉSAD à l'avant-garde. Pour que cette solution se concrétise, afin d'être cohérent avec nos demandes formulées auprès des instances gouvernementales, et d'être à la hauteur de ses propres attentes, le Réseau de coopération des EÉSAD déclare :

Que les EÉSAD se caractérisent par leur offre de services : aide à la vie domestique (AVD), services d'assistance personnelle (SAP) et répit pour les personnes proches aidantes ;

Qu'il est particulièrement important de proposer des SAP dans les EÉSAD de tout le Québec, en complémentarité avec le réseau de la santé ;

Que les EÉSAD doivent favoriser la formation des préposées d'aide à domicile aux huit compétences développées dans le programme FAPAQE ;

Que, par conséquent, les services d'assistance personnelle, offerts par les EÉSAD par l'intermédiaire de préposées d'aide à domicile formées à cet effet, sont disponibles sur l'ensemble du territoire du Québec.